

ECOLE : MATERNELLE DE GAS

COMPTE-RENDU du Conseil d'école n°1

Date : 17/11/2014 Heure : de 18h00 à 20h

Participants et qualité :

Mr LEMOINE, président du SIVOS

Mme BRACCO, maire de Gas

les élus municipaux :

Mme FERRU

Mme CHEVALIER

Mme DUTHEIL

Mr GRESSUS

L'équipe enseignante, Mesdames :

PORCHER Odile, directrice

LAPORTE Sophie

GLATIGNY Maud

Les représentants de parents :

Mme PETIT

Mme IRIA

Mme LECOINTRE

Mr CORNEVIN, directeur Enfance et jeunesse de Terrasses et vallées

Mme THENAULT Virginie, Directrice centre de loisirs

Mmes FLEURIOT et GODIN, animatrices des TAP de Terrasses et vallées

Personnes excusées :

Mme FERRAND, Inspectrice circ. de Chartres IV

Mr MARTIN, Maire de Yermenonville

Mr LE LOUREC, Directeur Enfance et jeunesse de Val Drouette

Rédacteur du compte-rendu :

Mme PORCHER

Qualité : directrice

ORDRE DU JOUR

Effectifs et structure des classes de la rentrée 2014

Lecture et vote du règlement intérieur

Bilan sur les nouveaux rythmes scolaires

Point sur les travaux effectués et à venir

Les activités à mener au cours de l'année

Questions diverses

I/ Effectifs et structure des classes de la rentrée 2014

Nous avons 77 élèves scolarisés dans l'école répartis comme suit : 25 petits, 24 moyens et 28 grands.

Classe d'Odile : 25 petits.

Classe de Sophie : 24 moyens.

Classe de Maud : 28 grands.

La répartition par commune se fait de la sorte :

- 26 enfants pour HOUX
- 35 enfants pour GAS
- 15 enfants pour YERMENONVILLE
- 1 enfant hors commune

II/ Lecture et vote du règlement intérieur

Le conseil d'école prend connaissance du règlement intérieur proposé par Mme Porcher. Un petit changement est à noter au paragraphe 3 « horaires et aménagement du temps scolaire ». Changement des horaires et des jours de classe ainsi que des jours d'APC.

Après lecture, le règlement intérieur est accepté par l'ensemble du conseil. Il sera distribué aux familles, un coupon sera joint au règlement et devra être signé par les familles pour attester qu'elles en ont bien pris connaissance.

III/Bilan sur les nouveaux rythmes scolaires

Suite à la modification des rythmes scolaires, les enseignantes constatent :

- que les enfants sont plus fatigués
- que la pause méridienne est un peu longue,
- que les APC ont lieu sur le même temps que les TAP et sont donc facturés aux parents
- que le soir et le mercredi, les enfants ont beaucoup de difficultés pour se repérer.
- que la liste fournie pour le centre de loisirs n'est jamais fiable.

Mme Porcher donne la parole aux personnes concernées par les accueils périscolaires.

Pour les enfants de Houx et Yermenonville :

Trente trois enfants fréquentent les TAP de 16h à 16h30 . Un pointage a lieu tous les jours.

Une activité différente est organisée chaque soir avec du matériel fourni par la communauté de communes Terrasses et Vallées.

Mmes Fleuriot et Godin ont des difficultés pour trouver des activités communes pour les enfants de 3 à 6 ans sur un temps très court. Ces activités ont lieu dans la cour, dans la classe 4 ou dans le préau.

Mme Petit demande s'il est possible de diviser en plusieurs groupes selon le niveau des enfants. Elles vont envisager cette possibilité.

Pour les enfants de Gas :

Mme Thenault explique que la journée de l'enfant, n'a pas beaucoup changé par rapport à l'an dernier sauf pour le mercredi.

Les enfants sont accueillis en périscolaire à partir de 16h dans l'école élémentaire de Gas.

Les NAP(nouvelles activités périscolaires) ne seront pas proposées aux élèves de maternelle.

Le centre de loisirs du mercredi a lieu sur place dans les écoles de Gas.

Il reçoit les maternels de Gas, de Houx, de Yermenonville ainsi que les élémentaires de Gas. Chaque mercredi, environ 16 enfants de l'école maternelle fréquentent le centre.

Les parents ne pensent pas toujours à réinscrire leurs enfants après une période de vacances et il y a une confusion pour les parents de Houx et de Yermenonville, qui ne savent pas à quelle communauté de communes, ils doivent s'inscrire.

Mr Cornevin répond que les enfants de Houx et Yermenonville doivent s'inscrire à la communauté de communes de Maintenon.

Les inscriptions pour le centre de loisirs sont faites pour un mois .

Les inscriptions pour les TAP sont faites sur une période « de vacances à vacances ».

La tarification est faite à la semaine

Quelques erreurs se sont produites, car dans une même famille, les enfants ne vont pas forcément dans le même centre de loisirs.(feuille d'inscription identique mais pas le même fonctionnement).La communauté de communes cherche à rendre plus explicite les procédures d'inscription.

Un courrier, pour améliorer l'information auprès des parents, sera distribué aux familles par l'intermédiaire de l'école

La communauté de communes Terrasses et vallées réfléchit à une déduction des NAP lors des APC.

IV/ Point sur les travaux effectués et à venir

Mme Porcher remercie le SIVOS pour les travaux réalisés(sol amortissant autour de la cabane....).

Elle demande si le panneau de liège de la classe 3, qui devait être changé cet été, le sera bientôt.

Mr Lemoine répond qu'il va se renseigner, c'est peut-être dû à des problèmes de personnels.

Mme Porcher demande si la douche et l'évier pourront être installés cette année.

Mr Lemoine ne peut pas se prononcer maintenant car il y a de nouvelles taxes et les investissements sont à la baisse, il prend en compte que c'est une de nos priorités.

Mme Porcher informe que le sol amortissant autour du jeu extérieur était très glissant à cause de la mousse qui se trouvait dessus. Il est en cours de nettoyage, les enseignantes constateront si cela est mieux.

Elle demande si le jeu à ressort pourra être réinstallé.

V/ Les activités et actions à mener

Cette année l'équipe enseignante a choisi de travailler sur un thème commun : la lune, les étoiles, la nuit...

Trois spectacles sont au programme cette année,

Antoine et les étoiles au mois de novembre

Sinclair de la lune au mois de mars

L'attrape-rêves au mois de mai

Le carnaval aura lieu le samedi 28 mars 2015.

les enseignantes essaient de faire venir un planétarium à l'école.

Deux classes, la petite section et la grande section, participeront au projet « musique à l'école » d'avril à mai.

Une vente de torchons avec les dessins des enfants sera réalisée au mois de février/mars.

Mme Torchon informe le conseil des actions menées par l'association de parents d'élèves pour la 3ème année :

la cotisation est fixée à 2€, elle permet de payer l'assurance.

Une bourse aux livres a été proposée lors du vide-grenier de Houx.
Vente de chocolats et de calendriers
Participation au marché de Noël de Gas
Chasse aux œufs
L'assemblée générale a lieu le 3 décembre.

VII/ Questions diverses

Mme Iria souhaite connaître la qualité de l'eau qui est servie à la cantine.
Mr Lemoine fait savoir que l'eau de la cantine est filtrée.
Elle demande si les ordinateurs sont en Wifi dans les classes.
Mme Porcher informe qu'il y a seulement du wifi dans le bureau.

Compte-rendu rédigé par Mme Porcher
Secrétaire de séance Mme Laporte